

COMPTE – RENDU de Conseil Municipal du 3 Juin 2016

L'an deux mille seize, le 3 juin à 20h30 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Félines sous la présidence de Monsieur Philippe Meyzonet, maire.

Nombre de conseillers

En exercice 10 Présents 09

Mme Noëlle Eyraud ayant donné pouvoir décisionnel à Mr Stéphane Darle.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine Rabaste

Approbation du vote des électeurs de la section de Sassac

Après un accord favorable des électeurs de la section de Sassac pour la vente d'une partie d'un bien de section à un particulier, le conseil délibère à l'unanimité Pour.

Approbation du règlement intérieur de la salle associative

La commission urbanisme a élaboré un règlement intérieur pour la salle associative et le présente au conseil qui l'approuve à l'unanimité.

Schéma départemental de coopération intercommunale : approbation de l'arrêté du préfet

Mr le préfet a pris un arrêté sur la SDCI. Il s'agit des suites de la Loi Notre.

Il propose que notre commune fasse partie de la Communauté d'agglomération du Puy au premier janvier 2017. Nous ferions ainsi partie d'une intercommunalité d'environ

81 669 habitants avec les communautés de communes actuelles à savoir : la communauté de communes de la Chaise Dieu moins la commune de Berbézit, la communauté de communes de Craponne , la communauté de communes des portes d'Auvergne moins la commune de Varenne St Honorat, la communauté de communes de l'Emblavez, et la communauté d'agglomération du Puy en Velay.

Le conseil vote à bulletin secret et le résultat est pour une entrée à l'unanimité dans la communauté d'agglomération du Puy en Velay.

Suite à la loi Nôtre, Mr le Maire rappelle que le syndicat de l'Ance Arzon sera dissout et qu'il fera partie à partir du 1^{er} janvier 2017 du syndicat des eaux du Velay regroupant l'ensemble des syndicats primaires.

Le conseil donne son consentement

Adhésion de la commune d'Apinac au syndicat des eaux de l'Ance Arzon

La commune d'Apinac a sollicité le syndicat pour le rejoindre .Ce dernier est favorable à son adhésion et demande l'avis des communes membres. Le conseil donne son approbation.

Voirie Forestière : Appel d'offres de maîtrise d'œuvre

Les dossiers sont à déposer avant le 29 juillet à la DDT pour prétendre à des subventions. Vu le montant du marché, le conseil ne lance pas d'appel d'offres mais demande à ce que soient envoyés pour devis un cahier des charges et le projet à quatre maîtres d'œuvre pouvant être intéressés.

Sembadel- Gare : extension des réseaux par rapport au projet initial

Quelques avenants sont à prévoir : le réseau sec côté voie ferrée de Félines n'ayant pas été chiffré par les entreprises comme il l'avait été pourtant notifié.

En conséquence, le conseil décide d'inscrire ces nouvelles dépenses par décision modificative.

Voierie Plagnes- Estables

Le projet est modifié en ajoutant l'amélioration du carrefour d'Estables avec la D135. Le conseil accepte cette modification et accepte le devis proposé.

Attribution de subventions aux associations

Le conseil réétudie les demandes suite aux différentes demandes et à la réception d'éléments financiers des associations. Le conseil délibère favorablement à ces demandes.

Renégociation d'un prêt

Suite à un besoin ponctuel de trésorerie, l'ensemble du conseil décide de souscrire un prêt-relais à taux fixe avec la banque postale.

Le conseil donne aussi son accord pour renégocier un prêt déjà en cours au Crédit Agricole .

Questions diverses

Etude de devis de géomètres suite aux ventes d'Estables – Auffour-Sassac-Almances
Un courrier sera fait aux différents acheteurs pour leur présenter le devis le moins disant.

Assignation au tribunal : Délibération prise pour l'engagement de la procédure avec avocat et pouvoir à Mr le Maire pour représenter la commune.

Radar météo à Sembadel : Mr le préfet souhaite faire abattre les arbres gênants malgré les explications qui lui ont été données et les conséquences engendrées
Le ministère de l'environnement est pourtant hostile à un abattage massif.
Un devis de rehaussement du radar a été soumis à Météo France qui refuse.
Une prochaine réunion en sous-préfecture a lieu le 20 juin à ce sujet.

Conseil d'école : un Plan Particulier de Mise en Sûreté a été mis à jour à l'école. Achat d'une valise de secours pour l'école et les Temps d'Animation PériScolaire.
Le conseil d'école demande que le tilleul soit élagué dans la cour de récréation.

Commission d'appel d'offres :M. Stéphane DARLE remplace Mr CHAPPAT en tant que suppléant de Mr GRANGHON ,

Appartements du couvent : suite à un départ de feu de cheminée, un certificat de ramonage sera demandé une fois par an aux locataires.

La séance est levée à 1h40.